

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Attribution de subventions aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2015

Séance du 26 mars 2015

Convocation du 20 mars 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Mme Claire Vignerou, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Chantal Brault,
Mme Monique Pourcelot par M. Francis Brunelle,
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
M. Thibault Hennion par M. Philippe Laurent

Etait excusé :

M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 26 mars 2015

OBJET : Attribution de subventions aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2015

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément au tableau joint à la présente délibération pour un total de 1 819 856 € se répartissant comme suit :

Ø subventions aux associations (nature 6574)	:	1 151 306	€
Ø subventions à des associations ou tiers partenaires (nature 6574)	:	88 900	€
Ø subvention au fonds de solidarité logement (nature 65733)	:	3 650	€
Ø subvention au CCAS (nature 657362)	:	576 000	€

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



M. L. L.